

Nouvelle procédure pour la transmission des rapports mensuels d'effectif par les clubs

Entre en vigueur en avril 2008

Aperçu global et Questions courantes

Aperçu global

A compter d'avril 2008, les dates de transmission des rapports mensuels d'effectif (RME) par les clubs seront changées. Ce changement de dates s'appliquera aux clubs qui transmettent leur rapport d'effectif en ligne (en utilisant le site WMMR) et aux clubs qui envoient un RME sous forme de papier au siège international. Ainsi qu'il est expliqué ci-dessous, les principaux objectifs de cette réforme sont (1) de permettre au LCI de publier des rapports mensuels cumulatifs d'effectif plus à jour et (2) d'assurer une plus grande exactitude et une meilleure concordance entre le rapport mensuel cumulatif d'effectif du LCI, les Relevés de compte de club et les Rapports financiers récapitulatifs de District.

Questions courantes

Q : En quoi consistent exactement les changements concernant les rapports d'effectifs mensuels ?

Actuellement, le LCI publie les rapports d'effectifs avec un décalage d'un mois. Par exemple, le Rapport Cumulatif d'Effectifs et Résumé des Clubs du mois de mai est publié le 29 juin et inclut les opérations (membres ajoutés ou radiés) jusqu'au 28 juin. Le rapport de "mai" comprend donc des opérations signalées entre le 28 mai et le 28 juin 16h00 (heure locale à Oak Brook).

Lorsque le nouveau système de rapports d'effectifs entrera en vigueur en avril 2008, les rapports incluront les résultats pour la fin du mois le plus récent. Par exemple, le rapport de mai inclura les opérations effectuées entre le 1er mai et le 31 mai. Le rapport sera préparé 5 jours après le dernier jour du mois.

Q : Pourquoi ces changements sont-ils nécessaires ?

Ceux-ci permettront à l'association de publier des rapports plus exacts sur l'effectif.

Q : Est-ce que les dates limites pour la transmission des rapports mensuels d'effectif seront changées ?

Oui, pour les clubs qui transmettent leur rapport en ligne au moyen du site WMMR, les opérations doivent être effectuées avant **le dernier jour du mois en cours**. Les clubs qui envoient leur RME par la poste doivent les faire parvenir au LCI avant le **20ème jour du mois en cours**.

Les opérations effectuées au moyen du site WMMR seront signalées pendant le mois en cours. Par exemple, les opérations effectuées le 7 juillet seront considérées comme faisant partie du rapport de "juillet".

Les rapports envoyés par la poste doivent parvenir au siège avant le 20e jour du mois pour faire partie du rapport cumulatif de ce mois. Les rapports reçus après cette date seront enregistrés dans le système pour le mois en cours mais feront partie du rapport cumulatif du mois suivant.

Voici les dates limites pour la transmission du rapport de chaque mois, à compter d'avril 2008 :

<u>Mois</u>	<u>RME (envoyé par la poste)</u>	<u>RME (transmis en ligne)</u>
Juillet	1er juillet – 20 juillet	1er juillet – 31 juillet
Août	1er août – 20 août	1er août – 31 août
Septembre	1er septembre – 20 septembre	1er septembre – 30 septembre
Octobre	1er octobre – 20 octobre	1er octobre – 31 octobre
Novembre	1er novembre – 20 novembre	1er novembre – 30 novembre
Décembre	1er décembre – 20 décembre	1er décembre – 31 décembre
Janvier	1er janvier – 20 janvier	1er janvier – 31 janvier
Février	1er février – 20 février	1er février – 28 février
Mars	1er mars – 20 mars	1er mars – 31 mars
Avril	1er avril – 20 avril	1er avril – 30 avril
Mai	1er mai – 20 mai	1er mai – 31 mai
Juin	1er juin – 20 juin	1er juin – 30 juin

Q : Ce changement permettra-t-il au LCI de publier des rapports mensuels cumulatifs d'effectif qui n'ont pas un mois de retard ?

Oui, les rapports comporteront les données actuelles du mois en cours au lieu d'avoir un mois de retard.

Q : Est-ce que les secrétaires de club doivent continuer à transmettre leur rapport chaque mois ?

Oui, pour aider le LCI à publier des chiffres plus exacts sur l'effectif, les clubs doivent continuer à transmettre leur rapport chaque mois. Le rapport du mois précédent ne pourra plus être transmis après la date limite de ce mois.

Q : Est-ce que les nouvelles dates de transmission changeront la date limite des demandes de charte de club ?

Pour les demandes de charte, le changement concerne le mois de juin seulement. Pour que la charte du club soit approuvée pendant l'exercice en cours, la demande de charte doit parvenir au siège international Lions avant le **20 juin**. Les demandes de charte peuvent être envoyées électroniquement ou par fax si nécessaire.

Q : A quel moment ce changement prendra-t-il effet ?

La nouvelle date limite pour la transmission des rapports d'effectif entrera en vigueur au mois d'avril 2008.

Q : Combien de clubs transmettent actuellement leur rapport en ligne au moyen du site WMMR ?

Plus de 70% des clubs dans le monde transmettent actuellement leur rapport en utilisant le site WMMR. Si votre club souhaite transmettre ses rapports en ligne afin de bénéficier de la date fixée à la fin du mois, veuillez adresser un courriel à wmmr@lionsclubs.org pour obtenir un mot de passe et des instructions.

Merci d'adresser toute question éventuelle sur la nouvelle procédure et les dates de transmission des rapports à Troy Jewell au 630 571-5466 poste 312 (service en anglais) ou à troy.jewell@lionsclubs.org.